

Issy-les-Moulineaux, le 7 juin 2016

COMPTE RENDU
DU COMITÉ TECHNIQUE PLACÉ AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
GENDARMERIE NATIONALE EN DATE DU 7 JUIN 2016

L'UNSA-Gendarmerie était représentée par Yolande **Metzger** et Laurence **Léturgez**.

La séance est ouverte par le général de corps d'armée Richard **Lizurey**, major général de la gendarmerie nationale.

Le général de brigade Éric-Pierre **Molowa**, sous-directeur de la gestion du personnel, au vu de la présence de 8 représentants syndicaux titulaires (sur 9 – le représentant CGT était excusé) déclare le quorum atteint.

I- Point soumis à avis :

1-1 Approbation du PV du CT-GN du 17 mars 2016 :

L'UNSA valide le PV.

Afin d'assurer une re-lecture et une diffusion plus rapide des procès-verbaux des CT l'UNSA-Gendarmerie demande que soit réalisé un juste équilibre entre la synthèse du document et la retranscription « mot à mot » des débats.

1-2 Arrêté portant création du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN) :

L'UNSA-Gendarmerie a voté pour.

Le COSSEN sera créé à compter du 1^{er} septembre 2016, rattaché organiquement à la gendarmerie nationale et supporté par le programme 152 . Il sera implanté à Maisons Alfort (94). Il prendra en 2017 la forme d'un service à compétence nationale (SCN).

Le pilotage courant est assuré par le DGGN, ses autorités d'emploi sont le ministre de l'intérieur et le ministre chargé de l'énergie.

Service à vocation interministérielle, il est composé d'agents d'origines et de statuts différents :

- 25 agents civils ;
- 34 militaires de la gendarmerie ;
- 18 agents des corps actifs de la police nationale.

Nous avons demandé si ce service dépendra de l'administration centrale (comme le sera le futur SCN). Dans l'affirmative, l'indemnitaire centrale devra être appliqué. Nous avons également posé la question du rattachement au CHSCT et du règlement intérieur de temps de travail ?

Il nous a été répondu par le rapporteur que vu sa situation géographique, l'indemnitaire de l'administration centrale sera appliqué. Son CHSCT de rattachement sera vraisemblablement celui de la région de gendarmerie Île-de-France. Un règlement intérieur d'aménagement du temps de travail spécifique au COSSEN devra être finalisé pour septembre 2016.

Nous avons également fait remarquer compte tenu de la diversité des ministères d'origines du personnel civil retenu en CAP sur les postes du COSSEN, l'UNSA-Gendarmerie attire l'attention de l'administration sur l'importance de l'acculturation. Fidéliser ces agents pour la majorité en position de détachement, est un enjeu important pour eux et pour l'administration.

1-3 École de gendarmerie de DIJON : élection CHSCT

L'UNSA-Gendarmerie a voté pour.

La date des élections est fixé au 3 novembre 2016, élection sur sigle, la proclamation des résultats se fera au plus tard le 9 novembre 2016.

Sur l'effectif des 60 agents civils, 54 seront en mesure de voter, 6 dans l'incapacité de le faire puisque recrutés à compter de novembre 2016 (sortis de concours).

Sur le fond, nous n'avons pas de pas de commentaire particulier, sur la forme une remarque sur la rédaction de l'arrêté a été prise en compte par l'administration.

Monsieur Antoine **Guérin**, chef de service, adjoint au directeur de ressources humaines du ministère de l'intérieur nous informe qu'une généralisation du vote électronique au ministère de l'intérieur est à l'étude et sera présenté aux organisations syndicales ultérieurement.

1-4 Apprentissage -RETEX 2015-2016

L'UNSA-Gendarmerie a voté pour.

Objectifs 2015	Offres proposées	Maîtres d'apprentissage	Contrats signés	Emplois handicap	Rupture de contrat
150	157	152	115	5	5

Objectifs 2016 : 200 contrats (directive ministérielle)

L'administration annonce qu'un effort d'hébergement va être fait au bénéfice des apprentis. L'attribution d'une subvention d'alimentation à hauteur de 1,22 € par repas est arrêtée.

Par ailleurs, un groupe de travail est mis en place afin de déterminer les modalités de valorisation des maîtres d'apprentissage compte tenu de leur investissement.

L'UNSA-Gendarmerie demande un retour d'expérience des maîtres d'apprentissages et des apprentis et attire l'attention de l'administration :

- sur la problématique des services en sous-effectifs accueillants des apprentis ;
- sur la corrélation entre les compétences recherchées par les apprentis et celles pouvant être délivrées par la gendarmerie (exemple service de restauration en salle et self-service).

La remarque est prise en compte par le général **Molowa**.

1-5 et 1-6 Approbation des règlements intérieurs temps de travail :

L'ensemble des RI présentés étant validés par les CHSCT locaux l'UNSA-Gendarmerie approuve les votes.

II. Points pour information :

2-1 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :

L'UNSA-Gendarmerie demande la confirmation de la mise en place des crédits de paiements pour les SGAMI SUD et EST dans le but de permettre le paiement effectif des IHTS.

Pour mémoire une note en date du 26 février 2016 GEND /DPMGN/SDGP/BPC rappelle les modalités pratiques d'attribution des IHTS aux agents de catégories B et C.

Compte tenu du turn-over massif pour l'année 2016 dans les écoles de formation dû à un recrutement sans précédent, l'UNSA-Gendarmerie sollicite la mise en place d'une enveloppe conséquente au profit du personnel des écoles.

Le major général assure que si nécessaire, un abondement de l'enveloppe sera fait.

2-2 nouvelle bonification indiciaire(NBI) :

Phase 1 :

L'attribution de 2000 points de NBI pour les agents civils de la Gendarmerie Nationale occupant des emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière est prévue depuis 2010. Faute d'élaboration d'un arrêté d'application celle-ci n'a jamais été versée aux agents. Sur l'insistance des organisations syndicales, la gendarmerie a proposé la modification des textes réglementaires de 2010. Désormais, le projet d'arrêté listant l'ensemble des emplois ouvrant droit à la NBI a été transmis à la DRH du ministère de l'intérieur pour présentation au guichet unique. Ce dernier doit se prononcer sous 2 mois dans l'hypothèse d'une validation, si problématique délai élargi à 4 mois.

Phase 2 :

La DGGN étudie une évolution des points NBI en adéquation avec les effectifs ciblés pour 2019.

2-3 Clepsydre :

Le major général ayant validé les propositions d'amélioration du temps de travail en gendarmerie proposées par le groupe de travail constitué des organisations syndicales et de l'administration, l'arrêté doit être signé très prochainement par le directeur du personnel (DPMGN).

À l'issue le projet de circulaire sera adressé aux organisations syndicales pour étude avant mise en œuvre des nouvelles mesures en septembre 2016.

Mesures phares adoptées :

Cycle mensuel :

- Ticket d'entrée de récupération crédit – débit porté à 10 h au lieu de 12 h
- Journée de récupération sécable (soit 2 demi-journées)

2-4 Régularisation de dossiers

En région Centre-Val-de-Loire de nombreux dossiers de reclassement étaient en souffrance depuis 2013. Sous l'impulsion de l'UNSA-Gendarmerie, qui a signalé et relancé l'administration à maintes reprises, la majorité des dossiers a été régularisée. Cependant 4 agents ne sont toujours pas payés dans leur bon droit. L'UNSA-Gendarmerie demande un point de situation.

Le lieutenant-colonel **Lachambre** représentant la région de gendarmerie Bretagne, nous informe que les dossiers sont suivis avec attention en lien avec le SGAMI Ouest. La régularisation n'est toujours pas effective car le SGAMI Ouest attend la publication de l'arrêté.

Nous lui faisons remarquer que deux ans d'attente est intolérable et non audible pour les agents concernés.

Cela a un impact important sur leur carrière (avancement d'échelon, avancement de grade, retraite...).

Monsieur **Guérin** prend acte de la situation.

2-5 Retour d'expérience sur la CAP de Printemps

Le bilan de pré CAP de printemps fait apparaître qu'un certain nombre de poste ne seront pas pourvus.

Afin de pallier si ce n'est en totalité du moins partiellement cette problématique, l'UNSA-Gendarmerie réitère sa demande d'ouverture d'une information en interne à la gendarmerie à l'échelon national sur les postes non pourvus. L'enjeu étant de susciter chez le personnel civil un réel intérêt sur les postes à pourvoir en interne.